



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600505-20230531-B005-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023

Affichage : 02/06/2023

L'An deux mille vingt-trois, le trente-et-un du mois de mai à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le mercredi 24 mai 2023.

Etaient présents : GIRARD Serge, Président, DUBOCAGE Kévin, 2^{ème} Vice-Président, GEULIN Isabelle, 4^{ème} Vice-Présidente, NIEPCERON Hervé, 5^{ème} Vice-Président, VANDERMEERSCH Aldric, 8^{ème} Vice-Président, ROSE Marc, 1^{er} membre du bureau, SOLINAS Christian, 2^{ème} membre du bureau, PAUMELLE René, 3^{ème} membre du bureau

Excusés : CARLIERE Frédéric, 1^{er} Vice-Président, MOIZAN Gérard, 3^{ème} Vice-Président, FLEURY David, 6^{ème} Vice-Président, BRULIN Corinne, 7^{ème} Vice-Présidente, JEZEQUEL David, 9^{ème} Vice-Président, VANIER Pascaline, 4^{ème} membre du bureau

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de Membres en exercice | 14 |
| Nombre de présents | 8 |
| Quorum | 8 |
| Nombre de votants | 8 |

Délibération n° B005/2023

OBJET : RUDOLOGIE – LANCEMENT D'UNE ETUDE SUR LES BIODECHETS

OBJET : RUDOLOGIE – LANCEMENT D'UNE ETUDE SUR LES BIODECHETS

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;
Vu la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC)

Considérant qu'afin de répondre aux obligations réglementaires à compter du 1^{er} Janvier 2024 il est nécessaire de réaliser une étude afin d'objectiver les besoins du territoire dans l'écoute des habitants, les avantages et inconvénients des différentes solutions pour le tri à la source des biodéchets.

Considérant la proposition technico-financière faite par le Bureau d'Etudes PWC sélectionné par l'UGAP.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le bon de commande et devis de d'un montant de 25 630,44 € TTC ;
- **D'APPROUVER ET D'INSCRIRE** cette dépense au budget Collecte et Traitement des déchets ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre et signer tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE